

# Compte rendu de la séance du 22 juin 2016

Secrétaire(s) de la séance: Martine COURSOULES

## Ordre du jour:

- Modification des statuts du SIVOM de la Haute Dordogne
- décision modificative
- demande de subvention
- questions diverses

## Délibérations du conseil:

### modification des statuts du SIVOM de la Haute Dordogne ( 2016 22 06 01)

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du comité syndical du SIVOM de la Haute Dordogne portant modification de statuts du Syndicat en introduisant le nouveau paragraphe suivant dans l'article 1 :

*" Le Syndicat peut exercer la maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de ses communes adhérentes au titre de la lutte contre les eaux claires parasites permanentes. Dans ce cas, le Syndicat agit sur commande de la commune, exprimée par délibération expresse.*

*Il peut utiliser un maître d'œuvre et des entreprises qui seront sélectionnés par ses soins dans le respect de la réglementation applicable aux marchés publics.*

*L'accord de volonté est matérialisé par une convention de mandat, prise sur le fondement de délibérations concordantes et dans le respect des dispositions réglementaires relative à la maîtrise d'ouvrage publique".*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après délibération :

- approuve la modification des statuts du SIVOM de la Haute Dordogne telle que proposée dans la délibération du comité syndical et présentée par Monsieur le Maire.

### Décision modification n° 2 - budget communal ( 2016 22 06 02)

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, afin de prendre en compte le montant du FPIC pour 2016 décide des virements de crédits suivants :

N° compte	Dépenses	Recettes
61521	- 2 568 €	
73925	2 568 €	

### Questions diverses ( 2016 22 06 03)

Monsieur le Maire présente une demande de la Mairie de CHASTREIX, organisatrice du 41ème concours départemental de la race salers, de participation par l'achat et la remise d'une cloche gravée au nom de la commune de Murat le Quaire moyennant la somme de 180 €.

Le Conseil Municipal propose d'inscrire la mention suivante : "Murat le Quaire 2016".

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SMCTOM de la Haute Dordogne pour 2015 et précise que le document est aussi consultable en Mairie.